



Ref : CA2021/17

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE MOTION

➔ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 février 2021 réuni sous la présidence Monsieur Lionel LARRÉ,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Vu la délibération CA2021/62 du 11 décembre 2020,

Le quorum étant atteint,

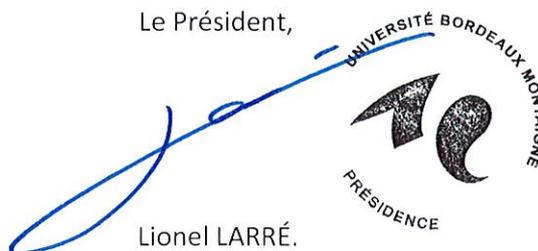
➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE d'approuver la motion telle que figurant en page n°2 de la présente délibération.**

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2021.

Membres présents	23
Membres représentés	5
Abstention (s)	2
Votants	26
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	26
Pour	25
Contre	1

Le Président,


Lionel LARRÉ.



29 MARS 2021

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

25 MARS 2021

Motion du Conseil d'Administration de l'UBM: *Dénonciation des attaques de l'Etat contre la recherche en SHS!*

Dénonciation des attaques de l'Etat contre la recherche en SHS

L'université est le lieu de la production des savoirs. L'assemblée nationale est le lieu de la législation nationale. Les déclarations grossières, sans nuance ni fondement scientifique, de la part de membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale ne sont pas dignes des fonctions qui sont les leurs et des lieux où elles et ils les exercent.

La liberté universitaire est la condition d'une recherche scientifique fondée et contradictoire. La recherche dans toutes les disciplines des Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et Sociales se donne pour mission l'analyse, la compréhension et l'explication des complexités humaines et sociales. Ces complexités ne peuvent se résumer en des slogans polémiques déguisés en catégories pseudo-scientifiques. Face à l'ignorance que révèlent ces polémiques et à l'obscurantisme dans lequel se complaisent des agitateurs, la défense de la recherche est un acte militant. Ces polémiques alimentées par des responsables politiques témoignent d'une ignorance inquiétante, non seulement des savoirs produits par l'université, mais aussi de son rôle et de son fonctionnement.

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne dénonce avec fermeté les déclarations accusatrices à l'encontre des chercheurs en Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales et défend les libertés académiques comme une valeur démocratique essentielle, et dans le respect des « principes de tolérance et d'objectivité » énoncés dans l'article L 952-2 du code de l'éducation.

Il appelle par ailleurs Madame la Ministre à agir prioritairement contre la précarité, les inégalités numériques et le décrochage massif des étudiantes et des étudiants.